



Montreuil, le 1^{er} décembre 2016

Mme Annick Girardin
Ministre de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

M. Jean-Michel Baylet
Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité
et des Collectivités territoriales
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 PARIS

N/Réf : JFL/AT
N°179 - 01/12/2016

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h le mercredi 14 décembre 2016

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs années, les ATSEM se battent pour faire reconnaître leur qualification, et gagner l'amélioration de leur condition de travail.

Ces personnels ne bénéficient d'aucune reconnaissance, que ce soit en termes de niveau de rémunération, de déroulement de carrière, du niveau de pénibilité, alors même que de nouvelles missions liées à l'évolution des rythmes scolaires sont venues créer une surcharge de travail conséquente pour des personnels déjà débordés.

Le tout conduit à une souffrance professionnelle liée à la perte de sens du travail (consignes contradictoires, logique gestionnaire, surcharge de travail, perte de la qualité des missions auprès des enfants). D'une commune à l'autre, les missions, les horaires, les conditions de travail, ne sont pas les mêmes.

La Fédération CGT des Services publics appelle à une journée de mobilisation, d'action et de grève le 14 décembre 2016, lors de la saisine du CSFPT qui se tiendra le même jour pour la défense et l'amélioration des textes statutaires régissant le cadre d'emploi des ATSEM.

Ce préavis concerne les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles titulaires et non titulaires et les agents « faisant fonction de ».

... / ...

Nous revendiquons :

- L'affectation d'une ATSEM par classe ;
- La clarification des missions des ATSEM ;
- La résolution du problème de double hiérarchie (Éducation nationale – Collectivité territoriale) ;
- Formation professionnelle tout au long de la carrière et le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- La titularisation sur des postes ATSEM des « faisant fonction de » ;
- Un déroulement de carrière sur la catégorie B ;
- La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous ;
- La reconstruction de carrière : lors des transpositions des accords JACOB, les ATSEM ont toutes vu leur ancienneté remise à zéro. ;
- Que les collectivités ne suppléent pas à l'éducation nationale qui doit assurer son rôle (remplacement enseignant, AVS) ;
- La titularisation des précaires ;
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par les projets de Compte Personnel de Formation et de Compte Personnel d'Activité ;
- Le minimum Fonction publique à 1 800€ brut mensuels, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, le rétablissement de l'avancement d'échelon à la durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications, à l'opposé de ce qu'impose le protocole minoritaire PPCR dont nous demandons l'annulation.

Nous restons disponibles pour une négociation dans le cadre de ce préavis et nous vous adressons, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Jean François LAIR,
Secrétaire fédéral